

DÉMOCRATIE OBLIGE...

POUR UN POUVOIR POLITIQUE AU SERVICE DU PEUPLE ET DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE LA NATION

Le respect de ses concitoyens est le bien le plus précieux du monde. C'est le seul qu'il faut désirer, qu'il faut rechercher. C'est le seul qui est admiré. Le respect dû au pouvoir ou à l'argent, s'il a un autre nom, s'il s'appelle crainte ou courtoisie, c'est que les paramètres éthiques qui les régissent se sont déréglés. Or, la crainte et la courtoisie sont détestables parce qu'elles avilissent celui qui les inspire comme celui qui en est la proie. Elles ne durent que le temps que dure la force ou la fortune qui les motivent, c'est à dire peu ; et elles s'effacent avec la perte du pouvoir ou de l'argent. Le pouvoir est fait pour servir. Il est passager ; l'argent ne sert qu'à satisfaire les besoins ; au delà, il est inutile¹.

Alain NZADI-a-NZADI,
Jésuite. Directeur du
CEPAS et Rédacteur
en Chef de *Congo-
Afrique*. nzadialain@
gmail.com

Depuis le 24 janvier dernier, la RD Congo vit une nouvelle ère de son histoire sociopolitique : la matérialisation de l'alternance pacifique au sommet de l'État, date où le nouveau Président, Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi, a prêté serment. Cette alternance a suscité d'énormes espoirs dans le chef des Congolais à qui les régimes successifs précédents, depuis des lustres, n'ont pas véritablement offert la vie bonne espérée, à la hauteur des potentialités monumentales du pays.

Au regard des résultats de la présidentielle, il est clair que la population a majoritairement voté pour le changement dans la gestion de l'État, en accordant plus de 70% des voix aux deux principaux candidats de l'opposition, en l'occurrence Félix Tshisekedi (38.57%) et Martin Fayulu (34.83%). C'est dire que le terrain sur lequel le peuple attend le nouveau chef de l'État et les nouvelles institutions est bel et bien la matérialisation de ce changement à travers notamment une rupture avec les anciennes méthodes de gestion du pays unanimement décriées.

¹ Cf. KÉBA MBAYE, *L'éthique, aujourd'hui*. Leçon inaugurale donnée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar le 14 décembre 2005.

Dans mon éditorial de février dernier, j'ai évoqué quelques chantiers auxquels la nation devrait s'attaquer d'urgence pour enraciner la démocratie dans les mœurs politiques congolaises et consolider la paix écornée par les clivages politiques dévitalisants : *renforcement du rôle de la société civile, restructuration de la CENI, indépendance et professionnalisme de la Cour constitutionnelle, réconciliation nationale, moralisation des assemblées nationale et provinciales, déboulonnage de la **politique du fait accompli***.

Compte tenu des enjeux de l'heure et du chemin parcouru par la nation pour aboutir à l'alternance politique au sommet de l'État, il me paraît important de rappeler un des principes qui sous-tendent la démocratie : *le pouvoir politique vient du peuple et est au service du peuple*. En d'autres termes, le pouvoir politique devrait avoir pour principe directeur de faire sortir le peuple de l'ornière pour le conduire vers la vie bonne, vers un *quotidien humanisé*². Une observation minutieuse de la scène politique congolaise révèle un autre chantier fondamental sur une échelle plus large : *la moralisation du pouvoir politique* pour le subordonner à certaines règles éthiques qu'il faut ériger en obligations *erga omnes*³. Le pouvoir politique se doit de retrouver sa raison d'être fondamentale qui n'est rien d'autre que de promouvoir l'intérêt supérieur de la nation en se mettant au service du peuple.

Les articles de cette livraison reviennent en grande partie sur cet impératif de *moralisation du pouvoir politique*. Dans sa réflexion sur le futur du Congo, Emmanuel Banywesize met en exergue la mauvaise gouvernance, le mensonge politique et la corruption qui constituent des obstacles à vaincre pour espérer construire une société réconciliée et tournée vers le futur de prospérité partagée. Certes, ce futur prospère n'arrivera pas dans une société où les règles éthiques ont déserté l'espace politique et les institutions du pays. Par ailleurs, suggère Banywesize, l'on devrait s'attaquer, à court terme en tout cas, à certaines failles de la loi électorale, notamment celle qui permet à un candidat de solliciter en même temps, à plusieurs niveaux, les suffrages du corps électoral, sans informer celui-ci qu'il aligne ses proches parents comme suppléants à qui il abandonnera (comme cela est récurrent) son siège. Que peut-on attendre de tels « élus » sinon des hommages liges à l'endroit de ceux qui les ont placés dans ces positions grâce à un *népotisme électoral* qui ne dit pas son nom ?

Face à cette faille de la loi électorale congolaise, Jean René Mabwilo plaide pour une *démocratie consociative* et suggère la révision de la disposition de la loi sur la notion de suppléance, au regard du caractère presque théâtral des dernières élections où un même candidat pouvait, légalement, être en lice (et même gagner !) à des échelons différents (présidence, députations nationale et provinciale, gouvernorat ou sénat).

2 Fabien EBOUSSI BOULAGA, « La quotidienneté, étalon de nos luttes », in *Congo-Afrique* (avril 2016), n° 504, p. 261.

3 C'est-à-dire opposables à tous. A ce propos, on peut lire avec profit la leçon inaugurale donnée par le Juge Kéba Mbaye à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar le 14 décembre 2005 qui pose l'éthique comme principe de l'agir politique.

Pour éviter de tomber dans le piège de la « République des suppléants », ne serait-il pas judicieux, s'interroge-t-il, de recourir plutôt au meilleur perdant, au cas où l'élu serait tenté d'abandonner son siège pour solliciter un autre mandat électif ? La démocratie ayant pour socle les entités territoriales décentralisées (ETD), il est important que les sénateurs, les Assemblées et les Gouverneurs des provinces soient l'émanation des détenteurs des mandats acquis directement du peuple et non des mandats acquis par procuration, conclut Mabwilo.

L'on voit bien que si la démocratie congolaise doit se réapproprier le principe de *service du peuple*, il est normal que soient revues certaines dispositions de la loi électorale qui dédouanent en quelque sorte les élus de cet impératif (parce qu'ils exercent un mandat par procuration, grâce à la notion de suppléance à la congolaise). La révision de certaines dispositions de la loi pourrait aussi inclure l'installation d'un système d'alerte précoce sur les violences électorales, maillon faible, d'après Kibiswa qui y consacre une réflexion originale, dans l'architecture électorale congolaise.

La moralisation de l'exercice du pouvoir politique passe enfin par l'appropriation des règles de gestion d'un État démocratique moderne. Dans ce sens, Kā Mana estime que cette appropriation constitue une priorité, à l'orée du mandat politique de monsieur Félix Tshisekedi. À l'en croire, il faut inventer un nouveau Congo et un nouvel Homme congolais dans un ordre politique dont les piliers soient une bonne gestion et une administration rigoureuse d'un État démocratique moderne. Dans un tel État, la redevabilité des pouvoirs publics devrait s'ériger en culture politique opposable à tous les citoyens. C'est, peut-être, cette conscience de redevabilité au peuple qui contribuera à l'avènement de nouvelles mœurs politiques éprises de règles éthiques.

Les nouvelles autorités congolaises feront-elles du *service du peuple* la raison d'être de leur mandat électif, dans ce paysage politique recomposé ? Espérons que ce souhait ne restera pas un vœu pieux ni un optimisme béat. ■

ERRATA

Nous nous excusons pour ces erreurs d'impression survenues sur les notes de bas de page de l'article « Rape in the Eastern Congo : Attempting a Healing Process in a Wounded Society » in *Congo-Afrique* (mars 2019), n°533, pp. 259-273.

9. *Ibid.*

12. *Ibid.*, 62.

15. AUTESSERRE, *The trouble with the Congo*, 41.

16. *Ibid.*, 43-44.

17. *Ibid.*, 44.

18. *Ibid.*, 45-46.